

Comptes annuels

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Association LE HAVRE - PORT CENTER

Chaussée JOHN KENNEDY
76600 LE HAVRE
Tél. 02 32 74 70 49

APE : 9499Z -
Siret : 81811469600011

*Comptes annuels vus
et certifiés conformes.*

*M. Jean-Baptiste GASTINNE
Président*

 MAZARS

MAZARS LE HAVRE

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
15 QUAI LAMANDE

76600 LE HAVRE

Tél : 02 32 74 03 03

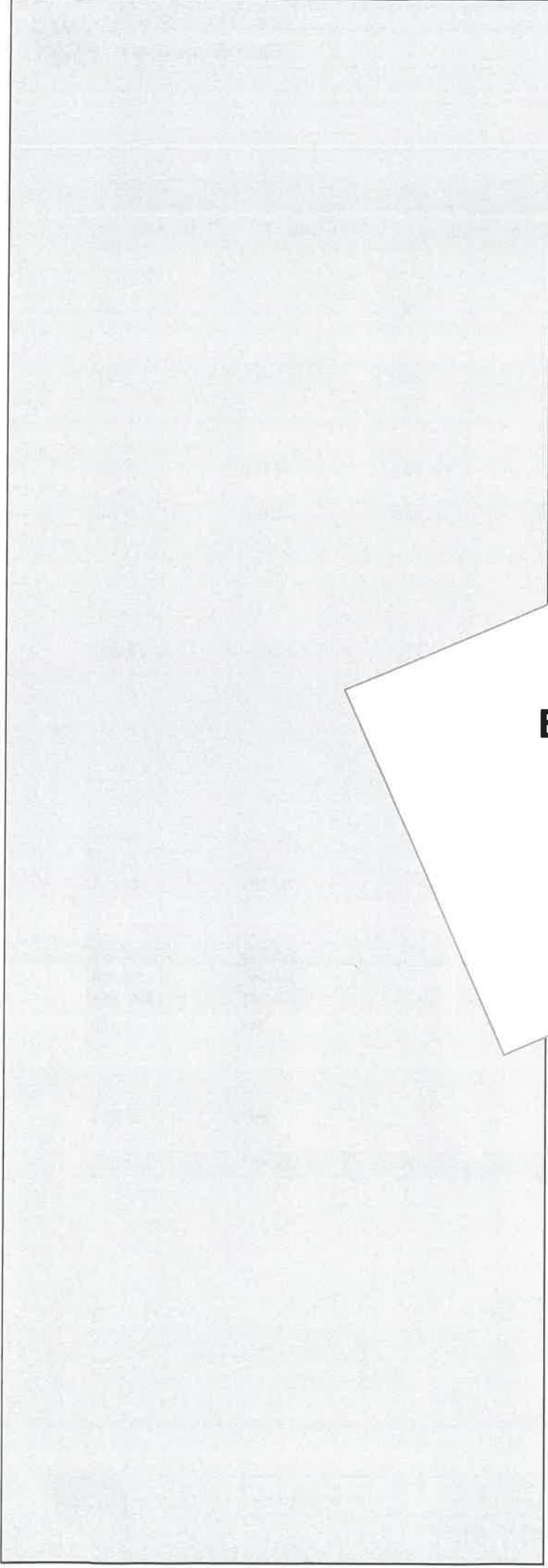
Fax : 02 35 21 47 74

Courriel : lehavre@mazars.fr

Web : www.mazars.fr



Espace André Grallot
Chaussée John Kennedy - 76600 LE HAVRE
Tél. : 02 32 74 70 49
SIRET : 81811469600011



Etats de synthèse

Bilan

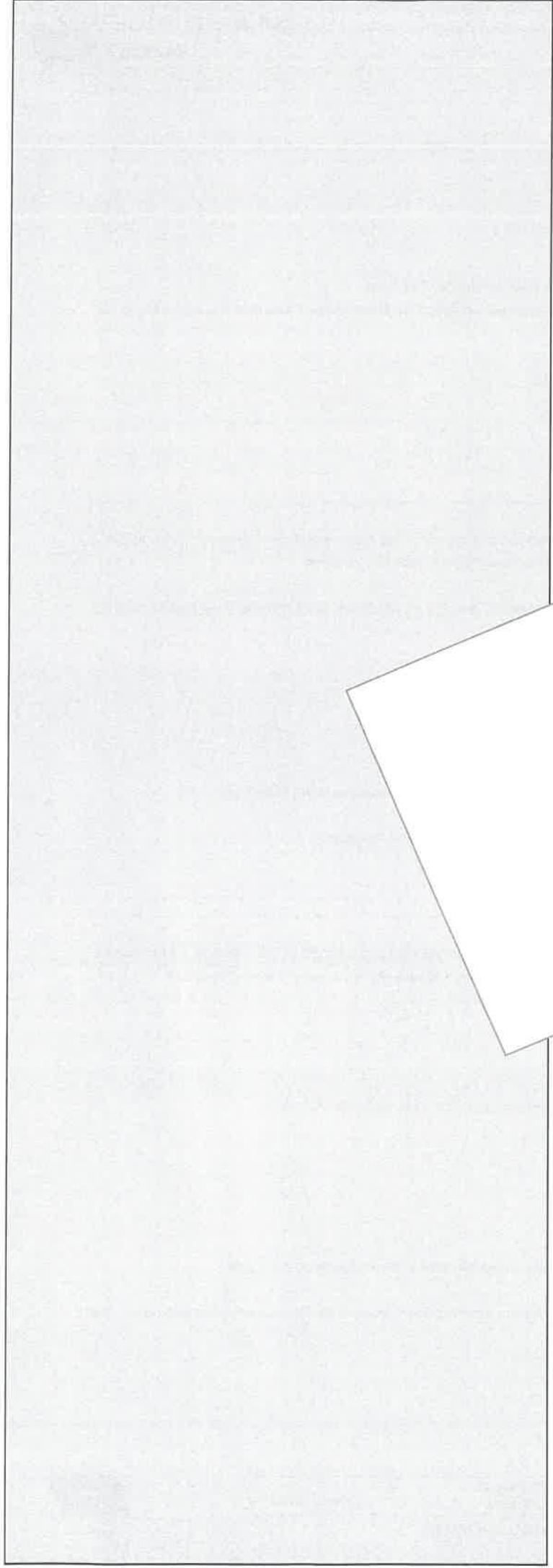
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	720	253	467	707
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations incorporelles	720	253	467	707
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	156 462	113 306	43 156	78 198
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	156 462	113 306	43 156	78 198
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	157 182	113 559	43 623	78 905
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés	36 511		36 511	36 103
Autres créances	20 080		20 080	1 122
Créances	56 591		56 591	37 225
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	190 200		190 200	190 218
Trésorerie	190 200		190 200	190 218
ACTIF CIRCULANT	246 790		246 790	227 444
Charges constatées d'avance	344		344	2 046
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	344		344	2 046
TOTAL DE L'ACTIF	404 316	113 559	290 757	308 395

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	144 384	223 209
Résultat de l'exercice	-6 630	-78 825
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	137 754	144 384
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEBIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	386	2 778
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 721	140 867
Dettes fiscales et sociales	29 896	20 366
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	153 003	164 011
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	290 757	308 395

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Ventes de marchandises	636	207
Production vendue	50 597	30 456
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	460 000	420 000
Reprises et Transferts de charge	1 150	2 000
Cotisations		
Autres produits	25 001	44 000
Produits d'exploitation	537 384	496 663
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	266 517	385 218
Impôts et taxes	-208	2 191
Salaires et Traitements	165 529	99 435
Charges sociales	54 706	34 210
Amortissements et provisions	57 687	55 057
Autres charges	60	
Charges d'exploitation	544 291	576 110
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 907	-79 447
Opérations faites en commun		
Produits financiers	277	622
Charges financières		
Résultat financier	277	622
RESULTAT COURANT	-6 630	-78 825
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-6 630	-78 825



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LE HAVRE - PORT CENTER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 290 757 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 6 630 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2020.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Régime Fiscal de l'association

Dans le cadre d'une réponse en date du 23/09/2016, la DGFIP a confirmée le caractère non lucratif de l'activité de l'association ainsi que sa portée d'intérêt général et a reconnu l'éligibilité de l'association au mécénat.

L'association est imposable à la taxe sur les salaires mais bénéficie de l'abattement forfaitaire annuel. (20 507 € pour l'année 2018)

Intérogée de nouveau le 8 Janvier 2020 au regard des évolutions des activités de l'association, la DGFIP a de nouveau confirmée le caractère non lucratif de l'activité de l'association le 23 Mars 2020.

COVID-19

La pandémie de COVID-19 constatée depuis le 11 mars 2020 constitue un événement postérieur à la clôture de l'exercice 2019 dont les conséquences impacteront les comptes de l'exercice 2020, les différents postes du bilan ont été évalués en fonction des informations disponibles au 31 décembre 2019 et ne sont donc pas impactés.

L'association a vu fermé au public son établissement Chaussée John Kennedy dès le début du confinement, le bureau administratif a poursuivi son activité en télétravail.

L'association a vu ses ventes et ses flux de trésorerie opérationnels baisser étant donné que ses recettes (hors cotisations membres fondateurs) proviennent des visites et privatisations.

Dans ce contexte, le dispositif suivant a été mis en place:

- Une demande de chômage partiel a été déposée auprès de la DIRECCTE pour l'ensemble des salariés du 1/04 au 31/08/2020 accordée à hauteur de 2 100 heures.

Ainsi la direction de l'association a mis en oeuvre le plan d'action décrit ci-dessus. L'évolution de la crise sanitaire actuelle et de ses conséquences sur l'activité de l'association pourrait faire peser une incertitude significative sur la continuité d'exploitation à l'issue de laquelle, l'association Port Center pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	720			720
Immobilisations incorporelles	720			720
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	127 590	21 606		149 196
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 466	799		7 265
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	134 057	22 405		156 462
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	134 777	22 405		157 182

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		22 405		22 405
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		22 405		22 405
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations corporelles

Aucune dépréciation sur les immobilisations n'a été constatée durant l'exercice.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13	240		253
Immobilisations incorporelles	13	240		253
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	53 680	55 446		109 126
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 179	2 001		4 180
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	55 859	57 447		113 306
ACTIF IMMOBILISE	55 872	57 687		113 559

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 56 934 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	36 511	36 511	
Autres	20 080	20 080	
Charges constatées d'avance	344	344	
Total	56 934	56 934	

Produits à recevoir

	Montant
RRR ET AVOIRS A RECEVOIR	80
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	20 000
BANQUES PRODUITS A RECEVOIR	277
Total	20 356

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 152 617 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 721	122 721		
Dettes fiscales et sociales	29 896	29 896		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	152 617	152 617		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	69 604
PERSONNEL - PROVISION CONGES PAYES	11 648
CHARGES A PAYER - CONGES PAYES	3 906
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	1 070
Total	86 229

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	344		
Total	344		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Elles intègrent les cotisations des membres adhérents de l'association pour l'année 2018:

- GPMH 150 000 €
- Ville du Havre 90 000 € + 40 000 € pour remboursement de 50% de la facture 3eme Pole
- Le Havre Seine Metropole 90 000 €
- CCI Seine Estuaire 45 000 €
- UMEP 45 000 €

Soit un total de 460 000 €.

Le compte produits divers de gestion courante (758000) intègre principalement les versements réalisés par des entreprises au titre d'action de mécénat.

Sur les exercices, 25k€ proviennent de l'Umep en l'absence d'autres mécènes.

Autres informations

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantage en nature n'a été versée aux trois plus hauts dirigeants (bureau de l'association) en 2019.



KPMG S.A.
Immeuble Courbet Plaza
46 rue Louis Eudier
76600 LE HAVRE
France

Téléphone : +33 (0)2.32.74.76.00
Télécopie : +33 (0)2.32.74.76.01
Site internet : www.kpmg.fr

Association Le Havre - Port Center

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association Le Havre - Port Center
49 - 51 Chaussée John Kennedy - 76600 Le Havre
Ce rapport contient 23 pages
Référence : SL/JP/ADC



KPMG S.A.
Immeuble Courbet Plaza
46 rue Louis Eudier
76600 LE HAVRE
France

Téléphone : +33 (0)2.32.74.76.00
Télécopie : +33 (0)2.32.74.76.01
Site internet : www.kpmg.fr

Association Le Havre - Port Center

Siège social : 49 - 51 Chaussée John Kennedy - 76600 Le Havre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'Association Le Havre - Port Center,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le bureau le 12 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Havre, le mardi 19 mai 2020

KPMG S.A.



Signature
numérique
de Angélique
Delanney

Angélique Delanney-Colombe
Commissaire aux comptes

Comptes annuels

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Association LE HAVRE - PORT CENTER

Chaussée JOHN KENNEDY
76600 LE HAVRE
Tél. 02 32 74 70 49

APE : 9499Z -
Siret : 81811469600011

M MAZARS

MAZARS LE HAVRE

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
15 QUAI LAMANDE

76600 LE HAVRE

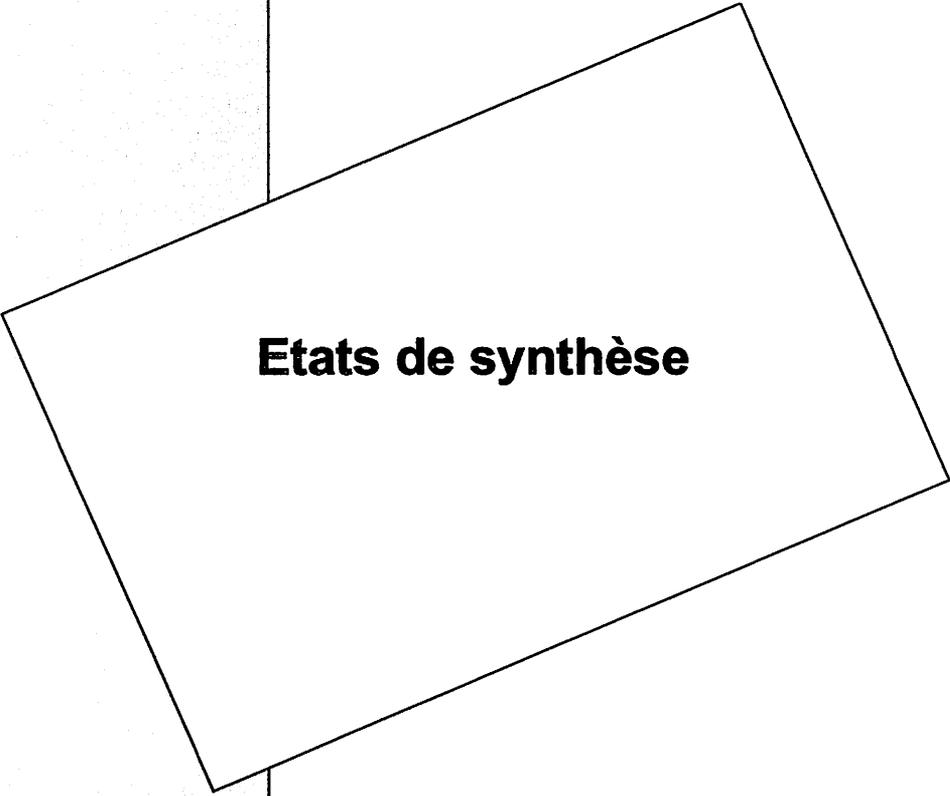
Tél : 02 32 74 03 03 Fax : 02 35 21 47 74

Courriel : lehavre@mazars.fr

Web : www.mazars.fr

 **Sommaire**

Attestation d'Expert Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan	6
Compte de résultat	8
Annexe	9
Règles et méthodes comptables	10
Faits caractéristiques	12
Notes sur le bilan	13
Notes sur le compte de résultat	19
Autres informations	20
Etats détaillés	21
Bilan détaillé	22
Compte de résultat détaillé	24



Etats de synthèse

Bilan

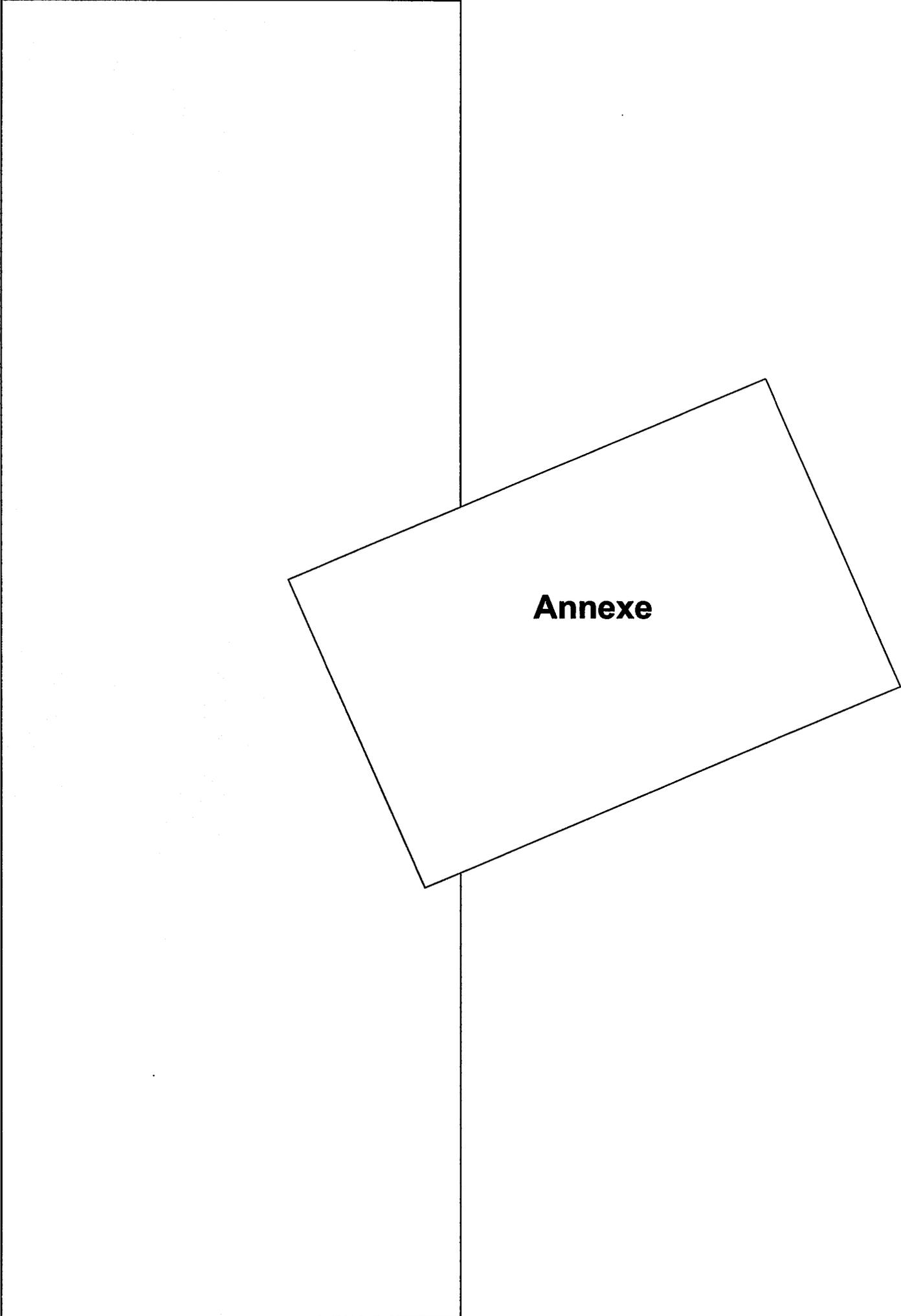
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	720	253	467	707
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	720	253	467	707
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	156 462	113 306	43 156	78 198
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	156 462	113 306	43 156	78 198
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	157 182	113 559	43 623	78 905
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés	36 511		36 511	36 103
Autres créances	20 080		20 080	1 122
Créances	56 591		56 591	37 225
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	190 200		190 200	190 218
Trésorerie	190 200		190 200	190 218
ACTIF CIRCULANT	246 790		246 790	227 444
Charges constatées d'avance	344		344	2 046
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	344		344	2 046
TOTAL DE L'ACTIF	404 316	113 559	290 757	308 395

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	144 384	223 209
Résultat de l'exercice	-6 630	-78 825
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	137 754	144 384
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	386	2 778
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 721	140 867
Dettes fiscales et sociales	29 896	20 366
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	153 003	164 011
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	290 757	308 395

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Ventes de marchandises	636	207
Production vendue	50 597	30 456
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	460 000	420 000
Reprises et Transferts de charge	1 150	2 000
Cotisations		
Autres produits	25 001	44 000
Produits d'exploitation	537 384	496 663
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	266 517	385 218
Impôts et taxes	-208	2 191
Salaires et Traitements	165 529	99 435
Charges sociales	54 706	34 210
Amortissements et provisions	57 687	55 057
Autres charges	60	
Charges d'exploitation	544 291	576 110
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 907	-79 447
Opérations faites en commun		
Produits financiers	277	622
Charges financières		
Résultat financier	277	622
RESULTAT COURANT	-6 630	-78 825
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-6 630	-78 825



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LE HAVRE - PORT CENTER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 290 757 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 6 630 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2020.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Régime Fiscal de l'association

Dans le cadre d'une réponse en date du 23/09/2016, la DGFIP a confirmée le caractère non lucratif de l'activité de l'association ainsi que sa portée d'intérêt général et a reconnu l'éligibilité de l'association au mécénat.

L'association est imposable à la taxe sur les salaires mais bénéficie de l'abattement forfaitaire annuel. (20 507 € pour l'année 2018)

Interrogée de nouveau le 8 Janvier 2020 au regard des évolutions des activités de l'association, la DGFIP a de nouveau confirmée le caractère non lucratif de l'activité de l'association le 23 Mars 2020.

COVID-19

La pandémie de COVID-19 constatée depuis le 11 mars 2020 constitue un événement postérieur à la clôture de l'exercice 2019 dont les conséquences impacteront les comptes de l'exercice 2020, les différents postes du bilan ont été évalués en fonction des informations disponibles au 31 décembre 2019 et ne sont donc pas impactés.

L'association a vu fermé au public son établissement Chaussée John Kennedy dès le début du confinement, le bureau administratif a poursuivi son activité en télétravail.

L'association a vu ses ventes et ses flux de trésorerie opérationnels baisser étant donné que ses recettes (hors cotisations membres fondateurs) proviennent des visites et privatisations.

Dans ce contexte, le dispositif suivant a été mis en place:

- Une demande de chômage partiel a été déposée auprès de la DIRECCTE pour l'ensemble des salariés du 1/04 au 31/08/2020 accordée à hauteur de 2 100 heures.

Ainsi la direction de l'association a mis en oeuvre le plan d'action décrit ci-dessus. L'évolution de la crise sanitaire actuelle et de ses conséquences sur l'activité de l'association pourrait faire peser une incertitude significative sur la continuité d'exploitation à l'issue de laquelle, l'association Port Center pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	720			720
Immobilisations incorporelles	720			720
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	127 590	21 606		149 196
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 466	799		7 265
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	134 057	22 405		156 462
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	134 777	22 405		157 182

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		22 405		22 405
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		22 405		22 405
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations corporelles

Aucune dépréciation sur les immobilisations n'a été constatée durant l'exercice.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13	240		253
Immobilisations incorporelles	13	240		253
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	53 680	55 446		109 126
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 179	2 001		4 180
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	55 859	57 447		113 306
ACTIF IMMOBILISE	55 872	57 687		113 559

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 56 934 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	36 511	36 511	
Autres	20 080	20 080	
Charges constatées d'avance	344	344	
Total	56 934	56 934	

Produits à recevoir

	Montant
RRR ET AVOIRS A RECEVOIR	80
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	20 000
BANQUES PRODUITS A RECEVOIR	277
Total	20 356

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 152 617 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 721	122 721		
Dettes fiscales et sociales	29 896	29 896		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	152 617	152 617		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	69 604
PERSONNEL - PROVISION CONGES PAYES	11 648
CHARGES A PAYER - CONGES PAYES	3 906
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	1 070
Total	86 229

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	344		
Total	344		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Elles intègrent les cotisations des membres adhérents de l'association pour l'année 2018:

- GPMH 150 000 €
- Ville du Havre 90 000 € + 40 000 € pour remboursement de 50% de la facture 3eme Pole
- Le Havre Seine Metropole 90 000 €
- CCI Seine Estuaire 45 000 €
- UMEP 45 000 €

Soit un total de 460 000 €.

Le compte produits divers de gestion courante (758000) intègre principalement les versements réalisés par des entreprises au titre d'action de mécénat.

Sur les exercices, 25k€ proviennent de l'UmeP en l'absence d'autres mécènes.

Autres informations

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantage en nature n'a été versée aux trois plus hauts dirigeants (bureau de l'association) en 2019.